

Les infirmiers interviennent dans le cadre du dépistage obligatoire de la douzième année et n'ont pas de missions de dépistage systématique pour les autres classes d'âge. Ils peuvent néanmoins être amenés à mettre en place des consultations infirmières au sein du premier degré, à la demande des parents ou des équipes éducatives, sans se substituer aux médecins.

La coopération entre médecins et infirmiers doit toujours être privilégiée pour garantir une prise en charge optimale des élèves tout en respectant les missions propres de chacun et en garantissant les règles relatives au partage d'informations entre professionnels de santé.

Les autorités académiques mesurent les difficultés actuelles que vous rencontrez pour effectuer l'ensemble des missions qui vous incombent au regard de la couverture des postes de médecins dans l'Académie. Le rectorat est particulièrement mobilisé dans le recrutement de médecins et une prochaine campagne de communication doit permettre de renforcer l'attractivité des emplois et pourvoir les postes vacants.

Dans ce contexte, Madame la Rectrice remercie l'ensemble des acteurs pour leur mobilisation dans la mise en œuvre de cette politique, mobilisation essentielle pour garantir le bien-être et contribuer à la réussite éducative du plus grand nombre d'élèves.

Le médecin conseiller technique auprès du
Recteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Dr Claire Baude